N° 625/2026

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT DÉCLENCHEMENT DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE LE 11 AOUT 2026

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-2 5° et suivants,

Vu le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de CROZON, modifié, approuvé par arrêté municipal n°461-2007 du 25 septembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral n° 29-2026-08-07-00004 du 7 août 2026 plaçant le département du Finistère en situation de « crise » sécheresse et règlementant temporairement les prélèvements et les usages de l'eau dans le département du Finistère,

Vu l'arrêté préfectoral n° 29-2026-08-10-00002 du 10 août 2026 portant restriction temporaire des usages du feu et encadrement de certaines activités à risque incendie,

Considérant la situation des ressources en eau potable de la presqu'île de Crozon,

Considérant la situation de la sécheresse persistante et du risque incendie en presqu'île de Crozon,

Considérant qu'à l'occasion de l'épisode caniculaire de forte intensité (niveau orange) du 11 août 2026 et des jours à venir, il y a lieu de déclencher le plan communal de sauvegarde (PCS) de la Commune de CROZON,

Considérant que l'indice Météo des Forêts (risque incendie) a été élevé au niveau jaune (modéré),

ARRETONS :

Article 1 : Déclenchement du PCS

Le 7 juillet 2026, à compter de 12 h 00, le plan communal de sauvegarde de la Commune de CROZON est déclenché dans le cadre d'un épisode caniculaire de forte intensité (vigilance orange).

Article 2 : Désactivation du PCS.

Le plan communal de sauvegarde de la Commune de CROZON sera levé lors d'un retour à la normale des conditions météorologiques.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Sous-Préfète de CHÂTEAULIN et chacun en ce qui le concerne à :

- Préfecture du Finistère – SIDPC
- BTA Gendarmerie Nationale de la Presqu'île de CROZON
- SDIS Finistère
- Police Municipale
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux.

Fait à CROZON, le 11 août 2026
P/la Maire absente :
La 1ère adjointe

Sylvie THOUARD

MAIRIE DE CROZON (Finistère)

L'Adjointe déléguée

Sylvie THOUARD